Zeitschrift: Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft von Bern

Herausgeber: Geographische Gesellschaft Bern

Band: 38 (1947)

Artikel: L'émigration suisse hors d'Europe dans l'entre-deux-guerres (1919 à 1939)

Autor: Vogel, Hermann E.

Kapitel: I: L'appareil statistique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-323032

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de tenir compte de questions relevant de bien d'autres sciences (histoire, droit, économie politique ou commerciale, etc.) et d'appliquer des méthodes autres que géographiques. Ainsi, des services très appréciables peuvent être rendus à la géographie par la statistique. Nous entendons faire un essai d'analyse statistique sur l'émigration suisse hors d'Europe dans l'entre-deux-guerres (1920 à 1940) en utilisant la documentation réunie par l'Office fédéral et par le Secrétariat des Suisses à l'Étranger, à Berne.

Nous avons eu recours, pour nos renseignements:

à Monsieur A. Jobin, chef de l'Office fédéral d'émigration,
à Monsieur le Dr W. Imhoof (ancien) secrétaire du Secrétariat des Suisses à l'Étranger,
à Monsieur W. Baumgartner, gérant du Service suisse de placement pour le personnel commercial, et
à Monsieur A. Hablützel, gérant du Service suisse de placement des techniciens.

Nous leur manifestons nos très vifs remerciements pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

Première Partie

ANALYSE DE L'ÉMIGRATION SUISSE HORS D'EUROPE

CHAPITRE PREMIER: L'APPAREIL STATISTIQUE

A. Etendue de la recherche

Notre étude porte sur l'émigration suisse hors d'Europe: elle embrasse la période de l'entre-deux-guerres (1920 à 1940), et considère en particulier les cinq années 1924, 1928, 1932, 1936 et 1939. Nous nous sommes contenté d'étudier l'émigration hors d'Europe ou transocéanique[1] pour la raison suivante:

Tous les émigrants suisses expédiés par les agences suisses dans les pays d'outre-mer sont enregistrés dans un fichier central tenu par l'Office fédéral de l'émigration à Berne. Par contre, les émigrants se dirigeant dans un pays européen ne sont enregistrés que lorsqu'ils sont astreints au service militaire ou au payement de la taxe d'exemption; les statistiques des émigrants continentaux sont ainsi incomplètes, ne comprenant ni les femmes ni les autres personnes libérées des obligations sus-indiquées.

La distinction entre «émigration continentale» et «émigration transocéanique» reste cependant un peu artificielle, ne tenant pas compte des Suisses qui, partant pour un pays européen, y prennent par la suite un billet de passage pour un pays transocéanique. L'Union soviétique, pays à la fois européen et asiatique, n'est pas traitée, la documentation sur ces régions étant rudimentaire.

D'autre part, nous avons laissé de côté les émigrants possédant un indigénat autre que l'indigénat suisse, ce qui aurait dépassé le cadre de notre travail. Une raison analogue nous a amené à ne considérer que les années 1924, 1928, 1932, 1936, de même que l'année 1939. Le nombre des fiches, dont nous disposons pour les quatre premières années citées, se monte à 10000 environ. Si nous avions voulu étudier toutes les années, de 1920 à 1940, le travail aurait été quintuplé. Le choix des années a été guidé par les raisons suivantes: d'une part, l'année du recensement démographique suisse, 1930, est située juste au milieu des époques prises en considération. Pour comparer les chiffres de nos statistiques d'émigration avec ceux qui concernent la population suisse globale, nous pourrons donc utiliser l'annuaire statistique de la Suisse, de l'année 1930. D'autre part, les quatre années étudiées sont, en quelque sorte, typiques des diverses phases de l'évolution économique: périodes de conjoncture normale (1924), de prospérité économique (1928), de crise (1932), de reprise économique (1936).

Le choix de l'année 1939, d'autre part, s'impose, parce que les renseignements concernant les colonies suisses d'outre-mer datent de cette époque.

B. Les données statistiques

Nous nous servirons de deux genres de statistiques se rapportant au courant de l'émigration et aux colonies suisses d'outre-mer. Ce sont:

a) les fiches personnelles des émigrants suisses au nombre de 10000 donnant des indications sur l'envergure du mouvement d'émigration en 1924, 1928, 1932, 1936;

[1] Selon la définition de l'Office suisse de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, l'émigration transocéanique embrasse tous les pays hors d'Europe.

b) les réponses à un questionnaire envoyé en 1939 à toutes les colonies suisses de l'étranger par le Secrétariat des Suisses à l'Étranger, qui donnent des renseignements sur la structure démographique et professionnelle de nos colonies suisses à l'étranger.

1° Le relevé des données statistiques. A l'aide de la documentation consultée, nous avons établi des fiches[2] indiquant pour chaque émigrant:

a) l'année et le mois de départ,
b) le canton et la commune d'origine (c'est-à-dire la bourgeoisie),
c) le canton et la commune de résidence antérieurement au départ,
d) le continent, le pays et le lieu de destination,
e) la profession (lorsque l'émigrant exerçait lui-même une profession),
f) la profession du chef de famille (lorsque l'émigrant n'exerçait pas d'activité économique rémunératrice),
g) l'âge,
h) l'état civil,
i) le sexe.

2° Le dépouillement. C'est l'ensemble des opérations pour compter et répartir les unités statistiques en classes homogènes. Voici les critères selon lesquels nous avons procédé. Nous avons distingué:

a) 11 catégories professionnelles: Production du sol — Alimentation — Artisanat — Industrie — Technique — Commerce et Banque — Tourisme — Professions libérales — Professions féminines — Carrières ecclésiastiques — Rentiers; avec leurs sous-divisions respectives (par exemple: Artisanat: bâtiment, habillement; Industrie: mécanique, textile, chimique); et les professions individuelles (par exemple: Bâtiment: maçons, menuisiers, serruriers, peintres).

b) 2 catégories économiques: Individus avec activité économique; Individus sans activité économique.

c) 8 catégories d'après le sexe et l'état civil: Hommes célibataires, mariés, veufs, divorcés; Femmes célibataires, mariées, veuves, divorcées.

d) 7 classes d'âge: 0 à 9, 10 à 19, 20 à 29, 30 à 39, 40 à 49, 50 à 59, plus de 60 ans.

Nous avons tenu compte de ces critères en étudiant les variations dans le temps (périodes envisagées: 1924—1928—1932—1936—1939) et dans l'espace en tenant compte de la provenance et de la destination des émigrants.

C. L'évaluation de l'intensité du mouvement migratoire

Pour tirer certaines conclusions du phénomène de l'émigration pendant l'entre-deux-guerres, quant à ses variations dans le temps et dans l'espace, et selon les différentes catégories professionnelles, économiques, suivant le sexe et d'état civil ou les classes d'âge, il faut faire intervenir d'autres opérations.

Nous avons bien entendu établi les pour-cent et pour-mille de tous les chiffres établis par dénombrement. Ainsi, la population du canton de Zurich s'élevant, en 1930, à 617706 individus, le nombre de 655 émigrants[3] correspond à 1,06 ‰ de la population globale zurichoise.

[2] Par exemple la fiche ci-dessous

a)	28 XII	d)	Afr. Eg. Alex.	g)	47
b)	SG Balgach (100)	e)	—	h)	m
c)	SG Heerbrugg (100)	f)	D 13	i)	f

signifie que l'émigrant en question a quitté la Suisse en décembre 1928, qu'il était bourgeois de Balgach dans le canton de St-Gall et habitait avant de partir à Heerbrugg dans le même canton (le chiffre 100 mis entre parenthèses indique le district Unterrheintal; nous avons emprunté la numérotation des districts au «Dictionnaire géographique de la Suisse», de A. Jacot).

Il partait pour l'Afrique et gagnait Alexandrie en Egypte. Il n'exerçait pas d'activité rémunératrice, mais le chef de famille était mécanicien (D signifie industrie, D1 industrie mécanique, D13 mécanicien). L'émigrant en question avait 47 ans. Il était marié et de sexe féminin. Il s'agit donc d'une femme mariée partant probablement en compagnie de son mari ou allant le rejoindre.

[3] Moyenne de quatre périodes envisagées: 1924 = 892, 1928 = 959, 1932 = 235, 1936 = 534.

D'autre part, le nombre total d'émigrants étant, pour le canton de Zurich, de 655, le nombre de 138 agriculteurs[4] correspond à 21,06% des émigrants[5].

De même, nous avons établi les moyennes de tous ces chiffres. Ainsi, le nombre total d'émigrants s'élevant, pour l'époque de 1851 à 1940, à 414194 individus, la moyenne annuelle est de 4602[6]. Mais s'il s'agit non pas de chiffres concernant des individus, mais de pourcentages — disons, par exemple, le pourcentage d'agriculteurs par rapport au nombre total d'émigrants — et si le nombre total d'émigrants provenant des différentes régions n'est pas le même, on ne peut plus se servir de la moyenne arithmétique simple, et on doit donc faire intervenir une autre opération.

1° Les moyennes pondérées. La moyenne arithmétique pondérée tient compte non seulement de la valeur absolue des différents termes, mais encore de leur «poids»: on multiplie le pourcentage de chaque catégorie par le nombre absolu d'individus s'y rapportant, puis on divise la somme de ces produits par le nombre total d'individus. Voici, à titre d'exemple, un calcul se rapportant à l'émigration des agriculteurs. On indique:

a) les émigrants-agriculteurs de chaque canton, en nombres absolus;

b) les émigrants-agriculteurs, en pour-cent du nombre total des émigrants pour chaque canton;

c) les pour-cent d'émigrants-agriculteurs de chaque canton, multipliés par le nombre absolu d'individus.

Tableau 1. Quelques moyennes pondérées d'émigrants-agriculteurs

Canton	a)	b)	c)
Argovie	173	36,4	6297,2
Appenzell Rhodes Intérieures	10	55,4	554,0
Appenzell Rhodes Extérieures	61	35,7	2177,7
Berne	464	34,8	16147,2
Bâle-Campagne	74	50,0	3700,0
Bâle-Ville	70	15,5	1085,0
Fribourg	23	33,3	765,9
Genève	21	5,4	113,4
Glaris	22	36,7	807,4
Grisons	97	56,8	5509,6
	[7]		119355,0
			: 3089,0
			38,6%

On multiplie donc 36,4% par 173 (Argovie), 55,4% par 10 (Appenzell Rhodes Intérieures), etc., additionne leurs produits (6297,2+554,0, etc.), établit la somme (119355) que l'on divise ensuite par le nombre total d'individus (3089) pour obtenir la moyenne arithmétique pondérée (38,6%)[8]. On aura besoin d'elle pour calculer les écarts moyens pondérés.

2° L'écart moyen. Celui-ci permet d'établir, dans un phénomène, les domaines d'intensité supérieure, moyenne ou inférieure. On l'obtient en divisant la somme de tous les écarts élevés au carré (supérieurs ou inférieurs à la moyenne) par leur nombre et en extrayant la racine carrée.

$$E_m = \sqrt{\frac{\Sigma\,(\text{écart} + \text{ou} -)^2}{n}}$$

[4] Moyenne des quatre périodes envisagées.

[5] On peut donc distinguer des taux d'intensité, lorsque l'on compare les émigrants à la population globale, et des taux de participation lorsque l'on compare un groupe d'émigrants au nombre total d'émigrants.

[6] On divise 414194 par le nombre d'années de l'époque envisagée, soit par 90; c'est le calcul de la moyenne arithmétique simple.

[7] Chiffres globaux des quatre années envisagées.

[8] Cette moyenne pondérée n'est évidemment pas identique à la moyenne arithmétique simple, de 31,0% (voir tableau 1).

Etablissons d'abord l'écart moyen simple et choisissons, à titre d'exemple, l'émigration suisse pendant la période de 1851 à 1940. On indique:

a) le nombre d'émigrants partant à une époque déterminée;

b) la différence en plus ou en moins (c'est-à-dire l'écart positif ou négatif) existant entre la moyenne arithmétique établie pour l'époque entière[9] et le nombre d'émigrants valable d'une année déterminée;

c) les écarts mis au carré.

Tableau 2. Quelques écarts moyens dans le mouvement d'émigration suisse

Année	a)	b)	c)
1851	6000	+ 1400	1960000
1852	6900	+ 2300	5290000
1853	5881	+ 1281	1641000
1854	13934	+ 9334	87124000
1855	4759	+ 159	25280
1856	2736	— 1864	3474500
1857	4989	+ 389	151320
1858	1526	— 3074	9449300
1859	1752	— 2848	8065600
1860	2110	— 2490	6200200
1940	1110	— 3489	12173000
			679700000
Epoque de 1851 à 1940 = 90 ans →			: 90
			7728200
$\sqrt{7728200}$ →			2780

On calcule donc les écarts (positifs ou négatifs) avec la moyenne de 4600 (en 1851: 6000 — 4600 = 1400; en 1856: 4600 — 2736 = 1864); on les élève au carré (1400^2 = 1960000); on additionne ces carrés (1960000 + 5290000 +, etc.); on établit la somme (679700000) que l'on divise ensuite par le nombre d'années (90). On obtient 7728200 et on en tire la racine, pour établir l'écart moyen (simple) de 2780.

En ajoutant ou en déduisant ce chiffre de la moyenne de 4600, on obtient les limites supérieure (7380) et inférieure (1820) des écarts moyens. Lorsque le nombre annuel d'émigrants dépasse ces limites en plus ou en moins, l'année en question a une forte ou faible intensité d'émigration. Ainsi, l'intensité d'émigration est faible pour les années 1858, 1859 ... 1940, forte pour l'année 1854.

On emploie les écarts moyens pondérés pour estimer non seulement la valeur, mais aussi le «poids» des différents termes. On multiplie les différents écarts, élevés au carré, par le nombre respectif des individus appartenant au même groupe, et en divise le produit par le nombre total des individus de tous les groupes; puis on extrait la racine du quotient. Reprenons, à titre d'exemple, l'émigration des agriculteurs. Voici le calcul. On indique:

a) le nombre absolu des émigrants-agriculteurs;

b) les émigrants-agriculteurs, en pour-cent du nombre total des émigrants de chaque canton;

c) la différence en plus ou en moins (c'est-à-dire l'écart positif ou négatif) entre la moyenne établie pour la Suisse entière[10] et le pour-cent valable pour un canton déterminé;

d) on élève ces écarts au carré;

e) les écarts au carré sont «pondérés» (= multipliés) par le nombre respectif des émigrants-agriculteurs (chiffres qu'on a indiqués dans la colonne 1).

[9] On a établi cette moyenne plus haut en divisant le nombre global d'émigrants de la période 1851 à 1940 (414194) par le nombre d'années de cette période (90 ans), et obtenu 4600 (plus précisément: 4602) individus par année en moyenne.

[10] On a établi cette moyenne plus haut (tableau 1) en traitant de la moyenne pondérée; elle est de 38,6 %.

Tableau 3. Quelques écarts moyens pondérés s'appliquant aux émigrants-agriculteurs

Canton	a)	b)	c)	d)	e)
Argovie	173	36,4	— 2,2	4,8	830
Appenzell Rhodes Intérieures	10	55,4	+ 16,8	286,0	2860
Appenzell Rhodes Extérieures	61	35,7	— 2,9	8,4	502
Berne	464	34,8	— 3,8	14,4	6681
Bâle-Campagne	74	50,0	+ 11,4	130,0	9620
Bâle-Ville	70	15,5	— 23,1	540,0	37800
Fribourg	23	33,3	— 5,3	28,0	644
	3089				852211
					: 3089
					275,9
	$\sqrt{275,9}$				16,6

On calcule donc les écarts (positifs ou négatifs) par rapport à la moyenne de 38,6 % (Argovie — 2,2 %, Appenzell Rhodes Intérieures + 16,8 %), les élève au carré (Argovie 4,8), multiplie les écarts élevés au carré par le nombre respectif des émigrants-agriculteurs (Argovie 4,8 × 173 = 830), additionne les produits (830 + 2860 +, etc.), établit la somme (852211), la divise par le nombre total des émigrants-agriculteurs (par 3089), extrait de ce quotient de 275,9 la racine carrée et on obtient ainsi l'écart moyen pondéré de 16,6 %. On ajoute ou déduit celui-ci de la moyenne pondérée de 38,6 % pour obtenir les limites supérieure (55,2 %) et inférieure (22,0 %) des écarts moyens pondérés.

Au-dessus de 55,2 %, l'émigration des agriculteurs est de forte intensité (par exemple Appenzell Rhodes Intérieures); de faible intensité au-dessous de 22,0 % (par exemple Bâle-Ville).

De la sorte, nous avons pu déterminer les domaines d'intensité supérieure, moyenne et inférieure du mouvement de l'émigration suisse.

CHAPITRE II: ÉVOLUTION DE L'ÉMIGRATION SUISSE

Les Alpes suisses connurent dès le moyen âge un mouvement d'émigration. Il fut particulièrement intense dans les Grisons et au Tessin, où certaines classes de la population gallo-rhétienne ou lombarde allèrent s'établir de façon passagère ou permanente en Italie septentrionale ou en Vénétie pour se soustraire aux conditions de vie pénibles dues au relief, au sol et au climat de leur terre natale. Cette émigration se perpétua jusqu'en 1800, prenant alors un caractère artisanal: les Grisons partaient périodiquement pour Venise et l'Italie du Nord comme confiseurs, couteliers, cordonniers, les Tessinois pour l'Italie septentrionale et méridionale comme maçons, architectes, chapeliers, ramoneurs, vendeurs de châtaignes, etc.

Sur le versant nord des Alpes et dans le Mittelland, des famines, des disettes, des épidémies entre autres calamités provoquèrent des exodes considérables, notamment depuis le 15e siècle, lorsque l'inégalité économique et sociale entre les villes et les campagnes commença à croître. D'autre part, l'espace restreint des terres cultivables en Suisse ne permettait de nourrir qu'un faible nombre d'habitants. L'excédent de population dut donc s'expatrier. Il en résulta l'émigration sous forme de capitulations militaires, c'est-à-dire d'un enrôlement de mercenaires à la solde de puissances étrangères. De 1472 à 1792, 730000 Suisses furent engagés par la France, 190000 par d'autres États.

Le 17e et le début du 18e siècle sont caractérisés par les persécutions des anabaptistes qui, chassés de notre pays, allèrent s'établir en Amérique du Nord. En outre, des mobiles d'ordre économique provoquèrent également un mouvement d'émigration assez intense. Diverses industries familiales, exercées à domicile, s'étaient développées en Suisse; elles procuraient aux habitants des gains supplémentaires considérables et permettaient de nourrir une population plus nombreuse. Cependant, les régions montagneuses n'en profitaient pas, et les montagnards, las d'un travail pénible sur une terre peu fertile, partirent en tel nombre pour le Nouveau-Monde que le Petit Conseil de Berne, par exemple, à maintes reprises au cours du 18e siècle, se vit contraint de décréter des mesures restrictives contre cet exode.

A. L'émigration suisse de 1800 à 1914

L'émigration a connu quatre maxima d'intensité entre les années 1800 et 1914: à l'issue des guerres napoléoniennes, vers le milieu du 19e siècle, vers 1880 et au début du 20e siècle. Les périodes intermédiaires ne comportent que des taux d'émigration moyens ou faibles.